

## **Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2022**

Inscrit dans la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, l'Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes concerne toutes les entreprises d'au moins 50 salariés.

Chaque année, FT Marine SAS est tenue de calculer cet Index, sur 100 points et qui est basé sur 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- L'écart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes
- L'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes
- Le pourcentage de salariées augmentées l'année de leur congé de maternité
- Nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations

Pour l'année 2022, notre entreprise obtient la note de 91/100. Ce résultat se décompose comme suit :

- l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : 37 pts/40
- l'écart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes : 20 pts/20
- l'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes : 15 pts/15
- le pourcentage de salariées augmentées l'année de leur congé de maternité : 15 pts/15
- nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5 pts/10

Ce résultat traduit la politique mise en œuvre par FT Marine SAS qui repose notamment sur les piliers suivants :

- Développer la mixité de l'emploi
- Maintenir un accès équitable à la formation professionnelle
- Garantir une égalité salariale et d'accès à la promotion
- Assurer la qualité de vie et le bien-être au travail

Notre engagement se poursuit notamment à travers les objectifs développés au sein de notre Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail à FT Marine SAS du 20 décembre 2022 (durée de l'accord : 3 ans).

Pour rappel, la note obtenue par l'entreprise pour l'année 2021 était de 92/100.